



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 31 MAI 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 25 mai 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Norman PANTER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Thomas ZLOWODZKI, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (pouvoir à Laurence MOLINARI), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 27
représentés : 12
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Héritier LUNDA est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

Délibération n°23-63

DGA : Jean-François VERDAGUER
Service : Finances
Affaire suivie par Gwendaline BOYER



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L. 2121-31,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération n°14537 du 6 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,

VU la délibération n°14592 du 6 juillet 2022 approuvant la décision modificative n°1,

VU la délibération n°14622 du 23 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°2,

CONSIDERANT le compte de gestion 2022 de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'avis de la commission budgétaire qui s'est tenue le 22 mai 2023,

CONSIDERANT le rapport du Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »

APPROUVE le compte administratif 2022 de la Commune, arrêté à :

▪ Section de Fonctionnement

Recettes.....	48 547 014,99 €
Dépenses.....	43 523 058,57 €

Soit un excédent pour l'exercice 2022 de :

➤ Section de Fonctionnement 5 023 956,42 €

▪ Section d'Investissement

Recettes.....	9 754 852,93 €
Dépenses.....	10 689 005,41 €

Soit un déficit pour l'exercice 2022 de :

Section d'Investissement . - 934 152,48 €

Un déficit pour l'exercice 2022 de :

➤ Restes à réaliser..... - 938 999,29 €

(dépenses : 3 125 706,35 € - recettes : 2 186 707,06 €)

Soit un déficit total pour la section d'investissement de : - 1 873 151,77 €

Laissant apparaître un excédent global toutes sections confondues de :

5 023 956,42 € - 1 873 151,77 € = 3 150 804,65 €

VOTE

Pour : 31

Contre : 2 (MM Zlowodzki, Benisty)

Abstention : 5 (Mmes Rolly, Schlatter, MM Besse, Chollet, Lamaoui)

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

